

MUSEES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de M^{rs} H^{rs} Vander Hecht
représentant : l'Arc-en-Ciel.)

N^o 3296.

3296
Cabl. de M^{rs} H^{rs} Vander Hecht. (l'Arc-en-ciel).

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	I.G.	ANALYSE.
--------------------	----------------------	------	----------

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

BRUXELLES, LE 20 avril 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3296

Messieurs,

N^o 2280

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Comme suite à votre lettre du 14
avril et n^o 3296, je vous prie de vouloir
bien placer dans les collections de l'Etat,
de tableau de M. H. Vandervecht, intitulé
L'Arc en ciel,

Agitez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique

J. Beaulieu

A la Commission directrice
des musées de peinture et

N^o 3296

Monsieur le 15 Avril 1891

à M^{le} Ministre des
Intérieurs

3296

Répondant à votre lettre
du 24 Mars, et N^o des
Beaux-Arts, N^o 22800,
nous avons l'honneur de
vous informer que le Com-
missaire s'est prononcé,
à l'unanimité, pour
l'admission dans la Collec-
tion de l'Etat d'un
tableau de M^{re} Henri
Vander Hecke, intitulé:
L'Accueil et dont
l'achat a été récemment
conclue par le Gouvernement

Ag.
Le Président

Le Secrétaire
VX

De Tottin

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 2297

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

BRUXELLES, LE 26 mars 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3296

3297

Messieurs,

Dans la lettre du 4 Fev. 1890, un vote de collège s'est
mettait son avis sur le mérite artistique des œuvres
haut destinées aux Collections de l'Etat, il était
dit en parlant du tableau de M. Henri Van der Ploeg
Titus bal flamand. Que cette œuvre n'avait pas
obtenu les suffrages de la commission; mais qu'il y
avait lieu de rappeler à ce propos que dans une
exposition récente du cercle artistique, à Bruxelles,
cet artiste distingué a réuni un certain nom-
bre de votes de mérite parmi lesquelles il se fait de
visible de faire un choix pour les collections de
musée moderne.

En regard à cette recommandation, le Gouverne-
ment a acquis Titus en ciel qui figurait à la tête
exposition.

M. Van der Ploeg fait connaître que ce tableau a été
déposé au musée, sans doute vous estimez
qu'il pourra être placé à l'emplacement.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique

J. Moreux

A la Commission Directrice des
Musées de peinture et de sculpture.